Gouvernement Mondial… Monnaie Mondiale… Langue Universelle… Instructeur Mondial… Savez vous qui se cache derrière ces plans ?

© Spreadthetruth.fr, Ecrit par admin Articles les + populaires, Nouvel Ordre Mondial déc 12, 2009

Photo: Maison Universelle de Justice située à Haifa en Israel. Ce bâtiment est le siège du futur gouvernement mondial auquel l'humanité sera soumis. A proximité de cet édifice qui ressemble au Capitol Hill à Washington….se trouve le Centre International d'Enseignement(comprenez le Centre International de Propagande) et la Maison des Archives.

Deux choses importantes:

-Ces édifices sont situés sur le Mont Carmel…le choix de cet endroit n'est pas le fruit du hasard, .car figurez vous, que le Mont Carmel est le lieu ou se produira l'Armaguédon…la guerre finale qui marque la fin des temps !!! Tout ceci est écrit dans la Sainte Bible !

-Au sommet du Mont Carmel, se trouve un obélisque. Cette obélisque désigne le lieu exact ou sera construit le Troisième Temple (Cliquez ici). Vous verrez écrit ceci: **« Obélisque au sommet du mont Carmel marquant l'emplacement du futur temple mère de terre sainte. »**

N'oubliez pas que les membres de la foi baha'i attendent avec impatience l'arrivée imminente de l'Instructeur Mondial (l'antéchrist) qui sera chargé selon eux d'apporter la paix dans le monde. En réalité, l'antéchrist n'apportera que le chaos, le désordre général, la famine et l'humiliation !

Le document que vous allez lire est une déclaration de la Communauté internationale Bahá'í à l'occasion du 50e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en Octobre 1995.

Vous serez surpris de découvrir les plans que nous réservent cette secte qui a la mainmise sur l'ONU. Mais comme toujours, le peuple ignore tout…le peuple continue de dormir…

Tournant pour les nations

Une déclaration de la Communauté internationale bahá'íe à l'occasion du 50e anniversaire de l'ONU

« L'unification de l'humanité tout entière est le signe du stade qu'approche à présent la société humaine. L'unité de la famille, celle de la tribu, de la cité, de la nation ont été successivement tentées et pleinement établies. L'unité du monde est maintenant le but que s'efforce d'atteindre une humanité harassée. L'édification des nations a pris fin. L'anarchie inhérente à la souveraineté de l'Etat va vers son point culminant. Un monde qui progresse vers sa maturité doit abandonner ce fétiche, il doit reconnaître l'unité et la totalité organique des relations humaines, et établir une fois pour toutes le mécanisme qui incarne le mieux ce principe fondamental de son existence. »

-Shoghi Effendi, 1936

I. Aperçu général: une occasion de susciter la réflexion

Période des plus tumultueuse de l'histoire humaine, le XXe siècle a été marqué par une multitude de crises, de révolutions et de revirements spectaculaires. De l'écroulement du système colonial et des grands empires du XIXe siècle au succès puis à l'échec désastreux des grandes expériences du totalitarisme, du fascisme et du communisme, certains de ces bouleversements ont été ravageurs,

entraînant dans leur sillage la mort de milliers de personnes, abolissant les anciens modes de vies et traditions, et provoquant l'effondrement d'institutions traditionnelles.

D'autres mouvements et évolutions ont été à l'évidence plus positifs. Les découvertes scientifiques et de nouvelles perceptions des phénomènes sociaux ont mis en branle de nombreuses transformations sociales, économiques et culturelles progressistes. La voie a ainsi été frayée à de nouvelles définitions des droits de l'homme, à des déclarations solennelles sur la dignité de la personne humaine, à la multiplication des perspectives d'entreprises individuelles et collectives, et à de fraîches et audacieuses possibilités ouvertes à la connaissance et la conscience humaines.

Ces deux processus, l'effondrement des vieilles institutions d'une part, et la floraison de nouvelles façons de penser d'autre part, témoignent d'une seule et même évolution, qui s'est accélérée ces cent dernières années: la tendance à une interdépendance toujours plus grande et à l'intégration de l'humanité.

Cette tendance s'observe dans des phénomènes de vaste amplitude, de la fusion des marchés financiers mondiaux, elle-même signe de la dépendance de l'humanité à l'égard de sources diverses mais étroitement liées entre elles en matière d'énergie, d'alimentation, de matières premières, de technologies et de connaissances, à la construction de systèmes de communications et de transport ceignant le globe. Elle apparaît dans l'interprétation scientifique du caractère interdépendant de la biosphère de la terre, qui confère à son tour une nouvelle urgence au besoin de coordination internationale. Elle se manifeste, bien que sous une forme destructrice, dans la puissance grandissante des arsenaux d'armes modernes au point que désormais une poignée de personne suffirait à mettre fin à la civilisation elle-même. C'est la conscience universelle de cette tendance – sous ses aspects destructeurs et constructifs à la fois – qui rend si poignante la photo, ô combien familière, de cette sphère tournante, badigeonnée de bleu et blanc, qui se détache sur l'infinie noirceur de l'espace: la terre; une image qui cristallise la conscience du fait que nous sommes un seul peuple, riche de sa diversité, et habitant une patrie commune.

Cette tendance se retrouve aussi dans les efforts régulièrement déployés par les nations du monde pour créer un système politique planétaire qui offre à l'humanité la possibilité d'opter pour la paix, la justice et la prospérité. Celle-ci a cherché, par deux fois en ce siècle, à provoquer un nouvel ordre international. Elle a, à chaque tentative, reconnu l'interdépendance naissante du monde, tout en laissant néanmoins intact un système qui place la souveraineté de l'Etat au-dessus de tout. Dans l'optique du siècle qui touche aujourd'hui à sa fin, la Société des Nations, percée en matière de sécurité collective, a marqué une première étape décisive vers un ordre mondial.

La seconde étape, franchie au lendemain du deuxième cataclysme mondial et reposant sur une Charte essentiellement rédigée par les vainqueurs de la conflagration, a servi pendant cinquante ans de tribune internationale de la dernière chance, une institution unique, noble symbole des intérêts collectifs de l'ensemble de l'humanité.

En tant qu'organisation internationale, l'ONU a montré l'aptitude de l'humanité à s'unir pour agir en faveur de la santé, de l'agriculture, de l'enseignement, de la protection de l'environnement et du bien-être des enfants. Elle a affirmé notre volonté morale collective d'édifier un avenir meilleur, comme en témoigne l'adoption généralisée des Pactes internationaux des droits de l'homme. Elle a révélé chez les êtres humains un profond sentiment de compassion, à preuve, les ressources financières et humaines consacrées à l'aide aux populations en détresse. Enfin, dans les domaines capitaux de la construction, du rétablissement, et du maintien de la paix, les Nations Unies ont courageusement frayé la voie à un futur sans guerre.

Et pourtant, les buts d'ensemble énoncés par la Charte de l'ONU se sont révélés flous. Malgré les grands espoirs que nourrissaient ses fondateurs, la création de l'Organisation des Nations Unies il y a près de cinquante ans n'a pas inauguré une ère de paix et de prospérité pour tous.

S'il est vrai que cette organisation a joué un rôle certain dans la prévention d'une troisième guerre mondiale, ces 5 dernières années ont été néanmoins marquées par une multitude de conflits locaux,

nationaux et régionaux, ayant coûté la vie à des millions de personnes. Les superpuissances n'avaient pas plus tôt amélioré leurs relations et privé ainsi ce type de conflits de motivation idéologique, que les passions ethniques et sectaires qui couvaient depuis longtemps ont fait surface, constituant à leur tour une nouvelle source de tensions. En outre, malgré la fin de la guerre froide qui a affaibli la menace d'une guerre mondiale, voire totale, les instruments, les technologies, et dans une certaine mesure, les passions souterraines qui demeurent, n'excluent pas toute éventualité d'une destruction à l'échelle planétaire.

De même, s'agissant des questions sociales, de graves problèmes persistent. S'il est vrai que de nouveaux consensus ont été trouvés en matière de santé, de développement durable et de droits de l'homme à l'échelle mondiale, très souvent la situation sur le terrain s'est dégradée. En témoignent la montée alarmante du racisme militant et du fanatisme religieux, la croissance cancéreuse du matérialisme, l'épidémie du crime et de la criminalité organisée, l'intensification généralisée de la violence aveugle, l'écart grandissant entre riches et pauvres, la persistance des injustices à l'encontre des femmes, la détérioration des rapports entre générations engendrée par l'éclatement de la vie de famille observé un peu partout, les excès immoraux d'un capitalisme débridé et l'aggravation de la corruption en politique. Qui plus est, au moins un milliard d'individus vit dans une misère noire tandis que plus d'un tiers de la population du monde est analphabète.

Alors que ce double mouvement d'effondrement et de renouveau conduit le monde vers une sorte de paroxysme, le 50e anniversaire de l'ONU vient à point nommé pour marquer une pause et réfléchir à la façon dont l'humanité peut envisager son avenir collectif. En réalité, un vaste éventail de propositions salutaires ont été récemment faites pour renforcer l'organisation mondiale et améliorer son aptitude à coordonner les réponses des nations à ces défis.

On peut, grosso modo, classer ces propositions en trois catégories. La première concerne essentiellement les problèmes bureaucratiques, administratifs et financiers qui se posent au sein du système des Nations Unies. La deuxième touche à la restructuration d'organes comme le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle et les institutions économiques de Bretton Woods. La dernière catégorie, enfin, a trait aux changements à opérer dans la structure politique de l'ONU, par exemple, appeler à un élargissement du Conseil de sécurité ou encore à une révision de la Charte elle-même.

Ces travaux sont pour la plupart constructifs, parfois provocateurs. A noter dans le lot, le rapport de la Commission pour une gouvernance globale, intitulé Our Global Neighborhood, un des ouvrage les plus sensés et sérieux, qui milite en faveur de l'adoption généralisée de nouvelles valeurs et de réformes structurelles au sein du système des Nations Unies.

C'est aux fins de contribuer au débat et à la consultation en cours sur cette question de la plus haute importance que la Communauté internationale bahá'íe a ressenti le besoin de faire partager sa vision des choses. Notre point de vue se fonde sur trois idées de départ.

En premier lieu, le débat sur l'avenir de l'ONU doit s'insérer dans le vaste contexte de la transformation de l'ordre international et de son orientation. L'ONU a suivi une évolution parallèle à celle d'autres grandes institutions de la fin du XXe siècle. C'est donc ensemble que ces institutions détermineront la direction à donner à l'ordre international, lequel à son tour les façonnera. Par conséquent, seule devrait être examinée la façon dont la mission, le rôle, les principes directeurs, voire les activités de l'ONU, s'inscrivent dans le cadre élargi de l'ordre international.

En deuxième lieu, étant donné l'unité et l'indivisibilité de cet organisme qu'est l'humanité, chacun des membres qui y naît doit pouvoir compter sur la protection de tous les autres. Ce lien entre l'individu et la collectivité est le fondement moral de la plupart des droits de l'homme que les textes de l'ONU tentent de définir. Il sert aussi à conférer à l'ordre international un objectif prépondérant, celui de formuler et de défendre les droits de la personne humaine.

En troisième lieu, le débat sur l'avenir de l'ordre international doit faire intervenir et enthousiasmer l'ensemble de l'humanité. Il est trop important pour se limiter aux dirigeants – qu'ils soient membres de gouvernement, hommes d'affaires, universitaires, hommes de foi, ou membres d'organisations de la société civile. Il doit au contraire s'adresser aux hommes et aux femmes ordinaires. Une large

participation renforcera le processus de sensibilisation à la citoyenneté mondiale et augmentera le soutien à un ordre international élargi.

II. Appréciation du contexte historique: appel aux dirigeants du monde

Pour la Communauté internationale bahá'íe, le désordre qui règne à l'heure actuelle dans le monde et l'état désastreux des affaires humaines ne sont qu'une phase naturelle d'un processus organique devant immanquablement aboutir à l'unification de la race humaine en un ordre social unique, dont les frontières seront celles de la planète.

La race humaine, en tant qu'unité organique distincte, a traversé des étapes correspondant à la petite enfance et à l'enfance des individus qui la composent, et se trouve aujourd'hui au point culminant de son adolescence agitée, approchant un age adulte longtemps attendu. En effet, l'intégration mondiale, déjà réelle dans les affaires, la finance et les communications, commence à prendre forme en politique.

Historiquement, ce processus a été soumis à l'accélération d'événements soudains et catastrophiques. Ce sont les ravages de la Première Guerre mondiale puis ceux de la seconde qui ont donné naissance à la Société des Nations et à l'ONU, respectivement. Le choix face auquel se trouvent tous ceux qui habitent la terre pour aboutir aux réussites futures et soit de traverser d'autres horreurs insoupçonnées, soit de les adopter par un acte de volonté consultative. Ne pas engager d'action décisive en la matière serait aussi insensé qu'irresponsable.

La souveraineté étant pour l'heure entre les mains des Etats nations, c'est aux chefs d'Etat et de gouvernement qu'il incombe de déterminer la forme exacte de l'ordre international à naître. Nous engageons vivement les dirigeants, à tous les niveaux, à soutenir délibérément l'idée de se rassembler, avant la fin de ce siècle, pour examiner comment redéfinir et restructurer l'ordre international et relever ainsi les défis de l'époque. Comme certains l'ont suggéré, ce rassemblement pourrait s'intituler Sommet mondial sur la Gouvernance globale.

Cette proposition de Sommet peut se baser sur l'expérience tirée des conférences successives de l'ONU, depuis le début des années 1990, et de leur grand succès. Ces conférences, notamment le Sommet mondial de l'enfance en 1990, le Sommet de la Terre en 1992, la Conférence mondiale des droits de l'homme en 1994, le Sommet mondial pour le développement social en 1995, et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, ont créé une nouvelle méthodologie permettant de délibérer de questions capitales, à l'échelle planétaire.

Une des clés de leur réussite tient à la participation essentielle des organisations de la société civile. Les laborieuses négociations menées par les délégations gouvernementales sur les changements à opérer dans les structures politiques, sociales et économiques du monde ont été facilitées et façonnées par l'engagement vigoureux de ces organisations, qui expriment, d'une façon générale, les besoins des populations locales et représentent leurs intérêts. Il est également révélateur que la présence de la société civile et des médias internationaux à ces manifestations les a marquées, chacune, du sceau de la légitimité et du consensus.

Lors des préparatifs du nouveau Sommet, il serait sage que les dirigeants du monde tirent les leçons de ces expériences, qu'ils parviennent à toucher le cercle le plus large possible et à s'assurer la bonne volonté et le soutien des peuples du monde.

Certains redoutent que l'instauration d'institutions politiques internationales ne mène inévitablement à une centralisation excessive et à la création d'une bureaucratie injustifiée. Il convient ici d'affirmer fermement et sans ambages que toute nouvelle structure de gouvernance globale devra permettre de veiller, par principe mais aussi pour des raisons pratiques, à ce que les décisions soient prises aux niveaux appropriés.

Trouver le juste équilibre n'est peut-être pas toujours aisé. D'une part, seuls les individus, agissant seul ou collectivement, peuvent réaliser un développement authentique et atteindre au véritable progrès pour satisfaire les intérêts et les besoins spécifiques de leur époque et du lieu où ils se trouvent; autrement dit, la décentralisation de la conduite des affaires publiques serait la condition sine qua non du développement. D'autre part, l'ordre international nécessite de toute évidence une direction et une coordination globales.

Par conséquent, conformément aux principes de décentralisation évoqués plus haut, les institutions internationales devraient bénéficier du pouvoir d'agir uniquement sur les questions d'intérêt international, là où les Etats ne peuvent pas intervenir de leur propre chef ni défendre les droits des peuples et des Etats membres. Toutes les autres questions devraient être renvoyées aux institutions nationales et locales.

En outre, avant de concevoir un cadre spécifique au futur ordre international, les dirigeants devraient passer en revue un large éventail d'approches de la conduite des affaires publiques. Plutôt que de reproduire l'un quelconque des systèmes de gouvernement reconnus, la solution serait peut-être d'englober, de réconcilier et d'assimiler les éléments sains présents en chacun d'eux.

Par exemple, un des modèles éprouvés de gouvernance alliant la diversité du monde à un cadre unifié, est le système fédéral. Le fédéralisme a fait ses preuves, en décentralisant le pouvoir et la prise de décisions dans de grands Etats complexes et hétérogènes, tout en maintenant une certaine unité et stabilité générales. Autre modèle digne d'examen, le commonwealth, qui à l'échelon mondial, placerait l'intérêt du tout au-dessus de celui, individuel, des nations.

Une attention particulièrement grande devrait être accordée à la forme de l'ordre international pour qu'il ne dégénère pas, avec le temps, en un type quelconque de despotisme, d'oligarchie, ou de démagogie, qui corrompe la vie et le fonctionnement de ses institutions politiques.

En 1955, au cours de la première décennie consacrée à la révision de la Charte, la Communauté internationale bahá'íe a présenté à l'ONU une déclaration fondée sur des idées clairement énoncées il y a près d'un siècle par Bahá'u'lláh. « Le concept bahá'í d'ordre mondial est défini en ces termes: un super Etat mondial en faveur duquel toutes les nations du monde auront abandonné toute prétention à faire la guerre, certains droits de lever l'impôts et tous les droits de conserver des armes, sauf celles nécessaires au maintien de l'ordre à l'intérieur de leurs territoires respectifs. Cet Etat devra comprendre un organe exécutif international à même d'imposer une autorité suprême et incontestée à chaque membre récalcitrant du commonwealth; un parlement mondial dont les membres seront élus par les populations de leurs pays respectifs et dont l'élection sera confirmée par leurs gouvernements respectifs; un tribunal suprême dont le jugement aura un effet contraignant même lorsque les parties concernées ne l'auront pas saisi de leur plein gré. »

Certes, si cette définition de gouvernement mondial est, à notre avis, l'ultime sauvegarde de l'humanité et son inévitable destinée tout à la fois, force nous est cependant de reconnaître qu'elle offre effectivement le tableau lointain d'une société planétaire. Or l'urgence actuelle impose au monde la nécessité de concevoir des stratégies audacieuses, pratiques et exécutables, qui aillent au-delà d'inspirantes perceptions de l'avenir. Néanmoins, en se concentrant sur un concept rigoureux, il est possible de voir émerger, au milieu du bourbier des opinions et des doctrines contradictoires, un sens clair et cohérent au changement évolutif.

III. L'ONU et son rôle au sein de l'ordre international naissant

L'ONU, centre du système international mis en place par les vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale, a servi, pendant les longues décennies de conflit idéologique entre l'Est et l'Ouest, de tribune au dialogue entre les nations. Au fil des ans, ses activités se sont multipliées jusqu'à englober non seulement la fixation de normes internationales et la promotion du développement économique et social, mais aussi la réalisation d'opérations de maintien de la paix dans plusieurs continents.

Dans le même temps, la réalité politique de notre monde a subi une transformation spectaculaire. A la naissance de l'ONU, il y avait quelque 50 Etats indépendants. Ce nombre dépasse aujourd'hui les 185. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les principaux acteurs de la scène internationale étaient les gouvernements. Aujourd'hui, l'influence grandissante des organisations de la société civile et des entreprises multinationales a créé un paysage politique beaucoup plus tourmenté.

Malgré la complexité croissante de sa mission, le système des Nations Unies a gardé peu ou prou la même structure que celle qui avait été destinée à une organisation nouvelle cinquante ans auparavant. Il n'est donc guère surprenant qu'à l'occasion de son 50e anniversaire, son aptitude à satisfaire les exigences politiques du XXIe siècle suscite à nouveau le débat. Il est à regretter cependant que les reproches qui lui sont faits l'emportent de loin sur les louanges.

En effet, la plupart des critiques portées contre les opérations de l'ONU sont fondées sur des comparaisons avec les activités d'organisations privées influentes, ou sur des observations relatives à des anticipations initiales excessives. S'il peut être utile, dans certains cas, de faire des comparaisons précises pour accroître l'efficacité de l'Organisation mondiale, ce type d'exercice très général apparaît le plus souvent complètement injuste. L'ONU est dépourvue non seulement de l'autorité, mais aussi des ressources requises pour agir efficacement dans la plupart des cas. Les accusations d'échec portées contre elle sont en fait des réquisitoires contre les Etats membres eux-mêmes.

Isolée de la réalité dans laquelle elle fonctionne, l'ONU apparaîtra toujours inopérante et inefficace. Toutefois, considérée comme un élément du processus plus vaste de l'édification des systèmes de l'ordre international, son analyse permet de passer rapidement sur ses défauts et ses échecs pour mettre en lumière les victoires remportées et l'oeuvre accomplie. Pour ceux qui ont choisi d'adopter un point de vue évolutionniste, l'expérience des débuts des Nations Unies apparaît riche d'enseignements sur son rôle à venir au sein du régime international.

Adopter une perspective évolutionniste implique être capable d'envisager la progression d'une institution sur une longue période de temps, autrement dit de percevoir son potentiel de développement propre, de définir les principes fondamentaux de sa croissance, de formuler des plans d'exécution à court terme hautement efficaces, voire d'anticiper les discontinuités radicales appelées à se produire le long de sa trajectoire.

En l'occurrence, l'étude de l'ONU révèle l'existence d'occasions propices au renforcement du système existant sans en restructurer systématiquement les institutions principales ni réaménager de fond en comble les mécanismes de base. En réalité, à notre avis, aucune proposition de réforme de l'ONU ne saurait avoir d'effet majeur si elle omet de formuler des recommandations internes cohérentes et de mettre l'ONU sur la voie d'une évolution planifiée qui l'amènera à jouer un rôle particulier et nécessaire au sein du futur ordre international.

Nous estimons que la combinaison des recommandations décrites ici remplit ces conditions et que leur adoption représentera un pas mesuré mais important vers l'édification d'un ordre mondial plus juste.

A. Ressusciter l'Assemblée générale

Tout système de gouvernance doit reposer sur la primauté du droit, et le pouvoir de promulguer des lois revient essentiellement à l'organe législatif. Si aux niveaux local et national, ce pouvoir est généralement respecté, aux échelons régional et international, il suscite craintes et suspicion.

L'Assemblée générale des Nations Unies est en outre critiquée pour son impuissance. Si certaines accusations lancées contre elle sont infondées, cet organe présente toutefois au moins deux défauts qui entravent son efficacité.

D'abord, son agencement actuel accorde une importance disproportionnée à la souveraineté étatique, aboutissant ainsi à un curieux mélange d'anarchie et de conservatisme. Une organisation mondiale

réformée devra obligatoirement comporter un système législatif doté d'une structure de vote plus fidèlement représentative de la population mondiale et des Etats nations tout à la fois.

Ensuite, les résolutions de l'Assemblée générale ne sont pas contraignantes, à moins d'être séparément ratifiées sous forme de traité par tous les Etats membres. Si le système actuel, qui élève la souveraineté étatique au-dessus de tous les autres intérêts, fait place à une organisation qui tienne compte des intérêts d'une seule humanité interdépendante, les résolutions de l'Assemblée générale devront peu à peu en venir à acquérir force de loi dans un nombre limité de domaines, et prévoir des dispositions pour leur application, et des sanctions.

Ces deux défauts sont étroitement liés, sachant qu'il est peu probable que la majorité des peuples du monde, déjà méfiante et craintive à l'idée d'un gouvernement mondial, ne se soumette à une institution internationale, à moins que celle-ci ne devienne elle-même plus véritablement représentative.

Toutefois, à court terme, cinq mesures pratiques permettraient de renforcer l'Assemblée générale, de rehausser sa réputation et de l'engager dans des actions à plus long terme.

1. Instaurer des conditions minimales d'adhésion

Les normes minimales régissant le comportement d'un gouvernement envers son peuple ont été clairement définies dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les pactes internationaux consécutifs, collectivement désignés sous l'expression de Charte internationale des droits de l'homme.

Un Etat membre qui ne s'engage pas résolument à tenir des élections périodiques et régulières au suffrage universel et à scrutin secret, ni à assurer la liberté d'expression, ni à garantir d'autres droits de l'homme du même type, entrave la participation active et intelligente de la vaste majorité de sa population aux affaires de ses propres collectivités.

Nous proposons que les Etats membres qui violent ces normes en subissent les conséquences. De même, les nations en quête de reconnaissance devraient se voir refuser l'adhésion, aussi longtemps qu'elles n'auront pas ouvertement adopté ces normes ni déployé des efforts visibles allant dans leur sens.

2. Nommer une commission d'étude pour le tracé des limites et des frontières

Source majeure et persistante de conflits et de guerres, les revendications irrédentistes non satisfaites soulignent la nécessité critique de passer des accords généraux au sujet des frontières nationales. Or, ce genre de traités ne pourra pas être conclu sans examiner la façon arbitraire dont de nombreux Etats nations se sont formés au départ, ni toutes les revendications nationales et ethniques en suspens.

Plutôt que de renvoyer ces questions-là à la Cour internationale de justice, il serait plus judicieux, à notre avis, de mettre sur pied une Commission internationale spéciale, chargée d'étudier minutieusement toutes les revendications de frontières internationales et de recommander des mesures. Les travaux de cette Commission serviraient de système d'alerte avancée en cas de montée des tensions entre groupes civils et ethniques, et permettraient d'évaluer les menaces pesant sur des situations ayant bénéficié d'une diplomatie préventive précoce.

Pour constituer une véritable communauté des nations à long terme, il sera nécessaire de régler, une fois pour toutes, l'ensemble des différends frontaliers. C'est à cela que s'emploiera cette commission.

3. A la recherche de nouveaux règlements financiers

Essentiellement due à la mauvaise volonté de certains Etats membres, qui omettent de régler leurs contributions générales à temps, aggravé par l'absence d'une autorité capable de prélever les intérêts courus pour retard de paiement, et grevé de surcroît par les lourdeurs bureaucratiques associées à certaines opérations, le déficit budgétaire annuel de l'ONU pousse l'organisation à fonctionner sur un mode de gestion de crise.

Les contributions volontaires des Etats membres ne seront jamais un moyen sûr de financer une institution internationale. Il faudrait concevoir des méthodes vigoureuses pour générer des revenus et assurer de la sorte le bon fonctionnement du dispositif de l'ONU. Nous proposons, à cet effet, la nomination immédiate d'un groupe d'experts chargé de rechercher des solutions rigoureuses.

Ce faisant, celui-ci devra garder à l'esprit un certain nombre de principes fondamentaux. En premier lieu, il ne devrait pas y avoir de contribution sans représentation. En deuxième lieu, par souci d'équité et de justice, les contributions devront être progressives. En troisième lieu, les méthodes d'encouragement des individus et des communautés à contribuer volontairement ne sont pas à négliger.

4. S'engager en faveur d'une langue auxiliaire universelle et d'une écriture commune

L'ONU, qui utilise officiellement 6 langues de travail, trouverait un avantage considérable soit à choisir une seule langue vivante, soit à en créer une nouvelle, qui serait employée comme langue auxiliaire dans toutes ses instances. Nombreux sont les groupes, des Espérantistes à la Communauté internationale bahá'íe , qui ont longtemps préconisé pareille mesure. Celle-ci permettrait, outre de faire des économies et de simplifier les procédures bureaucratiques, de contribuer à promouvoir un esprit d'unité.

Nous proposons la nomination d'une commission de haut niveau, composée de membres originaires de diverses régions et compétents dans des domaines pertinents, notamment la linguistique, l'économie, les sciences sociales, l'éducation, et la communication de masse, qui entreprendrait d'étudier avec soin la question d'une langue auxiliaire internationale et celle de l'adoption d'une écriture commune.

Il est à prévoir que le monde se verra tôt ou tard contraint d'adopter d'un commun accord une langue et une écriture auxiliaires uniques, universellement reconnues, à enseigner dans toutes les écoles, en supplément de la langue ou des langues de chaque pays. Cette commission aurait pour objectif de faciliter la transition vers une société globale, en améliorant la communication entre les nations, en réduisant les coûts administratifs pour le monde des affaires, les pouvoirs publics et tous ceux qui ont un rôle à jouer dans l'entreprise planétaire, et en favorisant des relations générales plus cordiales entre tous les membres de la famille humaine.

Cette proposition devrait être prise dans son sens restreint. Elle n'envisage en aucune façon le rejet d'une langue ou d'une culture vivante quelconque.

5. Etudier la possibilité d'instaurer une monnaie internationale unique

La nécessité de promouvoir l'adoption d'une monnaie mondiale en tant qu'instrument vital de l'intégration économique globale, est une évidence. Entre autres avantages, les économistes estiment qu'une monnaie unique éliminerait la spéculation non productive et les fluctuations imprévisibles du marché, et favoriserait le nivellement des revenus et des prix partout dans le monde, permettant ainsi des économies appréciables.

Or cette dernière perspective ne peut inciter à l'action que dans la mesure où il y aura suffisamment de preuves pour dissiper les inquiétudes et les doutes des sceptiques à ce sujet, et que si celles-ci s'accompagnent d'un plan d'application crédible. Nous proposons donc la nomination d'une commission, composée des chefs de gouvernement, des universitaires et des professionnels les plus qualifiés, chargée de recenser, sans plus tarder, les avantages économiques et les coûts politiques d'une monnaie unique et d'émettre des hypothèses d'action efficaces.

B. Définir une fonction exécutive effective

A l'échelon international, la fonction exécutive la plus importante consiste à veiller à l'application d'un pacte de sécurité collective.

La sécurité collective implique l'établissement d'un pacte contraignant entre les nations, par lequel celles-ci s'engagent à agir de concert en cas de menace à la collectivité. L'efficacité de ce pacte dépend de l'attachement de chaque partie à l'intérêt commun, même si cet attachement est motivé par le sentiment éclairé de son propre intérêt.

A l'ONU, l'action coercitive appartient dans une large mesure au Conseil de sécurité, qui partage avec le Secrétariat d'autres fonctions exécutives. Or tous deux se voient empêchés de jouer le rôle qui leur a été assigné à l'origine. Le Conseil de sécurité se trouve dans l'incapacité d'engager une action décisive. Quant au Secrétariat, il subit la pression des exigences complexes des Etats membres.

A court terme, quatre mesures pratiques pourraient être envisagées pour renforcer la fonction exécutive de l'ONU.

1. Limiter l'exercice du droit de veto

L'intention première de la Charte des Nations Unies en conférant le droit de veto aux cinq membres permanents était d'empêcher le Conseil de sécurité d'autoriser des actions militaires contre un membre permanent ou d'exiger l'usage des forces de celui-ci contre sa volonté. En fait, avec le début de la guerre froide, ce droit n'a cessé d'être invoqué pour des raisons ayant trait à la sécurité régionale ou nationale.

Dans sa proposition de réforme de l'ONU en 1955, la Communauté internationale bahá'íe préconisait l'élimination progressive des concepts de « membre permanent » et de « droit de veto » au fur et à mesure que grandirait la confiance dans le Conseil de sécurité. Aujourd'hui, quarante ans plus tard, notre position reste inchangée. Toutefois, nous proposons aussi qu'en guise de transition, des mesures soient prises pour éliminer l'exercice du droit de veto et refléter ainsi l'intention première de la Charte.

2. Institutionnaliser les règlements militaires ad hoc

Pour soutenir les opérations de maintien de la paix de l'ONU et conférer plus de crédibilité aux résolutions du Conseil de sécurité, la création d'une force internationale s'impose. Sa loyauté envers l'ONU et son indépendance à l'égard des considérations nationales devraient être garanties. Le commandement et le contrôle de cette force intégralement armée reviendraient au Secrétaire général, sous l'autorité du Conseil de sécurité. Son financement toutefois, serait déterminé par l'Assemblée générale. Pour constituer cette force, le Secrétaire général devrait faire appel à un personnel compétent représentant toutes les régions du monde.

Convenablement utilisée, cette force procurerait aussi un sentiment de sécurité propice au désarmement mondial progressif, et rendrait ainsi possible une mise au ban définitive de toutes les armes de destruction massive. Qui plus est, il apparaîtrait de plus en plus clairement que, conformément au principe de sécurité collective, les Etats n'ont besoin d'armes qu'en nombre suffisant pour assurer leur propre défense et maintenir l'ordre à l'intérieur de leurs territoires.

Dans l'immédiat, le système actuel des règlements ad hoc pourrait être institutionnalisé de façon à constituer un noyau de forces régionales à déploiement rapide en cas de crise.

3. Appliquer la notion de sécurité collective à d'autres éléments de l'indivis mondial

Bien que conçu au départ pour parer à une menace d'agression militaire, le principe de sécurité collective peut désormais, selon certains, s'appliquer à toute les menaces qui, bien que d'apparence locale, résultent en fait de la désagrégation complexe de l'ordre mondial actuel. Ces menaces concernent notamment le trafic international de la drogue, l'absence de sécurité alimentaire, et l'émergence de nouvelles pandémies planétaires.

A notre avis, ce point devrait figurer à l'ordre du jour du Sommet mondial préalablement proposé. Cependant, il est peu probable que des formulations plus larges de la notion de sécurité collective excluent la cause fondamentale de l'agression militaire.

4. Conserver les institutions de l'ONU dotées d'une fonction exécutive indépendante et ayant rempli leur mandat avec succès

Certaines des organisations les plus autonomes de la famille des Nations Unies, comme le Fond international d'urgence pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale de l'aviation civile, l'Union postale universelle, l'Union internationale des télégraphes et des communications, l'Organisation internationale du travail, et l'Organisation mondiale de la santé, ont remporté un succès manifeste dans des domaines d'intérêt international certes restreints, mais non moins importants.

Dans l'ensemble, ces organisations disposent déjà de leur propre fonction exécutive. Leur indépendance devrait être préservée et renforcée comme faisant partie de l'exécutif international.

C. Un tribunal mondial renforcé

Dans n'importe quel système de gouvernance, l'existence d'une fonction judiciaire forte est nécessaire pour modérer les pouvoirs des autres branches, énoncer et promulguer les lois, protéger, et rendre la justice. Les efforts déployés pour instaurer des sociétés justes ont compté parmi les forces fondamentales de l'histoire — et il est de science certaine qu'aucune civilisation mondiale ne saurait durer sans reposer solidement sur le principe de la justice.

La justice est la seule force qui puisse transformer la conscience naissante de l'unité de l'humanité en une volonté collective capable d'ériger sereinement les structures nécessaires à une vie communautaire mondiale. A une époque où il est de plus en plus facile aux peuples du monde d'avoir accès à une information multiforme et à une grande diversité d'idées, la justice s'imposera comme le principe directeur d'une organisation sociale réussie.

Au niveau de l'individu, la justice est cette faculté de l'âme humaine qui permet à chacun de distinguer le vrai du faux. Bahá'u'lláh affirme qu'elle est, aux yeux de Dieu, « la chose préférée » puisqu'elle donne à tout individu les moyens de voir par ses propres yeux et non par ceux des autres, de connaître par son propre jugement plutôt que par celui de son voisin ou de son groupe.

Au niveau du groupe, le souci de justice est l'indispensable repère d'une prise de décision collective, car c'est le seul moyen de parvenir à l'unité de pensée et d'action. Loin d'encourager l'esprit punitif qui lui a si souvent servi de masque par le passé, la justice est l'expression concrète de la notion, qu'en matière de progrès, les intérêts de l'individu et ceux de la société sont inextricablement liés. Dans la mesure où la justice devient la règle des relations humaines, un climat d'échange s'installe qui permet

alors d'examiner, sans passion, les options en présence et d'adopter une ligne de conduite appropriée. Dans un tel climat, les éternelles tendances à la manipulation et à l'esprit partisan ont bien moins de chance d'infléchir le processus de prise de décision.

Cette conception de la justice s'imposera progressivement, au fur et à mesure que se renforcera la conscience que, dans un monde interdépendant, les intérêts de l'individu et ceux de la société sont inextricablement liés. Vue sous cet angle, la justice est le lien qui doit présider à toutes les relations, qu'elles soient familiales, de voisinage, ou planétaires.

Le système actuel de l'ONU réunit, à notre avis, tous les éléments nécessaires au renforcement d'un tribunal mondial. Créée en 1945 pour remplir le rôle d'organe judiciaire principal des Nations Unies, la Cour internationale de justice présente plusieurs aspects positifs. La méthode actuelle de sélection des juges, par exemple, permet de choisir ces derniers parmi un large éventail de peuples, de régions et de systèmes judiciaires.

Le principal défaut de la Cour tient au fait qu'elle manque de l'autorité nécessaire pour prononcer des avis juridiquement contraignants, sauf dans les cas où les Etats ont choisis dès le départ d'être liés par ses décisions. Privée de compétence, la Cour est impuissante à administrer la justice. Avec le temps, ses décisions pourraient acquérir un caractère contraignant et être applicables à tous les Etats; toutefois, dans l'immédiat, deux mesures permettraient de renforcer ses pouvoirs.

1. Etendre la compétence de la Cour

A l'heure actuelle, la compétence de la Cour se limite à quelques catégories d'affaires, et seules les nations ont le pouvoir d'ester en justice. Nous proposons qu'à côté des Etats membres, d'autres organismes de l'ONU se voient attribuer le droit de faire appel à la Cour.

2. Coordonner l'action des tribunaux à compétence spéciale

Le tribunal mondial devrait servir de cadre aux tribunaux à compétence spéciale déjà existants ou futurs, dont la mission est de trancher et de juger les différends internationaux dans des domaines bien précis.

Les premiers ingrédients d'un système unifié apparaissent déjà dans les tribunaux d'arbitrage spécialisés dans le commerce et le transport par exemple, ainsi que dans les propositions de création d'organismes du type juridiction pénale internationale et chambre pour l'environnement. Un système de ce genre pourrait couvrir d'autres domaines, comme le terrorisme international et le trafic de drogue.

IV. Permettre l'épanouissement de l'individu: un défi majeur pour l'ordre international naissant

L'objectif premier des institutions dirigeantes à tous les niveaux est de faire progresser la civilisation. Or ce but s'avère difficile à atteindre sans la participation inspirée et intelligente de l'ensemble de l'humanité à la vie et aux affaires de la collectivité.

Absorbés par l'édification d'institutions et la création d'une communauté des nations, les organismes internationaux se sont historiquement tenus éloignés des préoccupations spirituelles et affectives des habitants de la terre. Séparée de la scène internationale par différentes couches administratives et

déconcertée par la façon dont les médias couvrent les nouvelles internationales, la vaste majorité des individus n'a pas encore cultivé d'affinités avec des organismes comme l'ONU. Seuls ceux d'entre eux qui ont pu, peu ou prou, avoir accès à la scène internationale par le biais d'organisations de la société civile, semblent en mesure de s'identifier à ce type d'institutions.

Paradoxalement, les institutions internationales ne pourront évoluer vers une gestion administrative efficace et responsable, ni remplir leur dessein originel – celui de faire avancer la civilisation – tant qu'elles n'auront pas reconnu leurs rapports de dépendance mutuelle avec les habitants de la planète, et qu'elles ne les auront pas cultivés. Cette reconnaissance aura pour effet de déclencher un cercle vertueux de confiance et de soutien et d'accélérer ainsi la transition vers un nouvel ordre mondial.

Le travail qu'implique l'élaboration d'une société planétaire exige des compétences bien plus élevées que toutes celles que la race humaine a pu réunir à ce jour. Pour cela, il faudra étendre considérablement l'accès au savoir pour tous. Les institutions internationales ne réussiront à mettre à jour les potentialités latentes des peuples du monde ni à les canaliser que si elles modèrent l'exercice de leur autorité par l'exigence de gagner la confiance, le respect et le soutien sincères de ceux dont elles cherchent à guider les actions, et par l'obligation de consulter ouvertement et le plus complètement possible tous ceux dont les intérêts sont en cause.

Les individus dont ces institutions auront ainsi gagné la confiance et le respect, exigeront à leur tour de leurs gouvernements nationaux qu'ils apportent un soutien plus grand, tant politique qu'économique, à l'ordre international. De leur côté, les institutions internationales, fortes d'une influence et d'un pouvoir accrus, seront mieux placées pour engager de nouvelles actions en vue d'établir un ordre mondial réel et légitime.

Parallèlement aux mesures de renforcement de sa structure, l'ONU doit prendre des initiatives pour libérer chez tous la capacité latente de participer à cette exaltante entreprise. A cette fin, certains sujets propres à favoriser l'évolution de l'individu et de la société, méritent une considération particulière. Quatre d'entre eux – promouvoir le développement économique, défendre les droits de l'homme, améliorer la condition des femmes et préconiser le développement moral – sont des priorités si intimement liées à l'essor de la civilisation qu'ils doivent figurer en bonne place à l'ordre du jour de l'ONU.

A. Promouvoir le développement économique

Les stratégies de développement économique appliquées par l'ONU, la Banque mondiale, et un certain nombre de gouvernements, ces cinquante dernières années, sont loin d'avoir répondu aux attentes, malgré la sincérité de ceux qui les ont élaborées et mises en oeuvre. Souvent, le fossé entre pauvres et riches s'est creusé à un rythme d'autant plus rapide que persistent les disparités entre les niveaux de revenu. Les problèmes sociaux n'ont pas régressé. Au contraire, la criminalité et les maladies ne se contentent pas d'augmenter; elles deviennent endémiques et donc plus difficiles à combattre.

Ces échecs peuvent être attribués à un certain nombre de facteurs. Il y a, notamment, l'accent excessif mis sur les projets à grande échelle et sur une centralisation bureaucratique démesurée, des termes de l'échange injustes sur le plan international, une corruption rampante que l'on a laissé gagner tout le système, l'exclusion des femmes du processus décisionnel à tous les niveaux, une incapacité générale à faire profiter les pauvres des ressources, et le détournement des fonds attribués au développement vers l'équipement militaire.

Un examen impartial de ces facteurs trahit, dans tous les cas, la présence systématique d'un vice fondamental dans le modèle actuel de développement économique: les besoins matériels sont souvent satisfaits au mépris des facteurs spirituels et de leur pouvoir de motivation.

Or, développement ne doit pas être confondu avec construction d'une société de consommation non viable. La véritable prospérité implique le bien-être à la fois matériel et spirituel. Le besoin de s'alimenter, de boire, de se loger et de bénéficier d'un certain confort matériel est essentiel, mais les êtres humains ne peuvent et ne pourront jamais trouver la plénitude dans la satisfaction de ces choses nécessaires. Ils ne pourront pas non plus trouver la félicité dans des conquêtes matérielles un peu plus intangibles, du type reconnaissance sociale ou pouvoir politique. Enfin, même les exploits intellectuels ne suffiraient pas à combler nos besoins les plus profonds.

C'est dans l'aspiration ardente à quelque chose d'autre, à quelque chose qui nous dépasse, que la réalité de l'esprit de l'homme peut être discernée à sa juste valeur. S'il est vrai que la lutte au quotidien pour l'acquisition de biens matériels masque le côté spirituel de notre nature, notre besoin de transcendance ne pourra cependant pas longtemps être négligé. Par conséquent, un modèle de développement durable doit chercher à satisfaire à la fois les aspirations spirituelles des êtres humains et leurs besoins et désirs matériels.

L'éducation est le meilleur investissement dans le développement économique. « L'homme est le talisman suprême. Mais faute d'une éducation convenable, il a été frustré de ce qui lui appartient en propre, » écrit Bahá'u'lláh. « Voyez en l'homme une mine riche en gemmes d'une inestimable valeur. Mais, seule l'éducation peut révéler les trésors de cette mine et permettre à l'humanité d'en profiter. » L'éducation implique davantage que la maîtrise progressive d'un ensemble restreint de connaissances ou l'apprentissage d'une série de techniques de vie. En vérité, l'éducation, qui devrait être un impératif fondamental du développement, doit également permettre à l'élève de maîtriser le phénomène de l'acquisition du savoir, de cultiver les facultés de l'intellect et du raisonnement, et de s'imprégner des qualités morales indispensables.

C'est une approche de ce type, portant sur tous les aspects de l'éducation, qui peut permettre aux individus de prendre part à la création de richesses et d'en favoriser la juste répartition.

La richesse véritable s'acquiert en travaillant non seulement pour gagner sa vie, mais aussi pour contribuer au bien-être de la société. A notre sens, travailler effectivement est un besoin fondamental de l'âme humaine, aussi nécessaire au bon développement de l'individu que l'alimentation, l'eau potable et l'air frais le sont à son organisme.

Etant donné le caractère spirituel négatif de la dépendance, les programmes uniquement axés sur la redistribution des richesses matérielles sont, tôt ou tard, voués à l'échec. La répartition des richesses doit être efficace et équitable. Mieux, elle doit être intimement liée à la création de richesses.

Nous recommandons que le système de l'ONU adopte les mesures suivantes pour favoriser un développement plus efficace.

1. Lancer une campagne énergique en faveur de l'Action 21

Le plan d'action formulé par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a intégré une large palette d'opinions de la société civile et un ensemble de principes qui ressemblent fort à ceux énoncés ici. Il est cependant à regretter que les Etats membres n'aient pas fait grand-chose pour en appliquer les recommandations.

Pour que les objectifs de l'Action 21 soient pris au sérieux et réalisés, il conviendrait de fournir de plus grands efforts, de nature différente mais d'ampleur et de force comparables à ceux suscités par le Plan Marshall pour la remise en état de l'Europe d'après-guerre. En l'occurrence, les institutions de Bretton Woods seraient appelées à intervenir énergiquement en vue d'activer les efforts déployés par les Etats pour appliquer l'Action 21. Elles ne pourront obtenir ce genre de mission qu'à la suite d'une conférence semblable aux premières réunions de Bretton Woods il y a cinquante ans, qui serait consacrée au réexamen systématique de ces institutions. Ce réexamen viserait à mettre à la disposition des habitants de la terre des ressources en nombre suffisant pour concrétiser les initiatives

locales. Cette conférence pourrait, en outre, étendre son ordre du jour à des questions plus profondes de sécurité économique globale, en redéfinissant les institutions existantes ou en créant de nouvelles structures.

En cas de succès, cette nouvelle façon de procéder pourrait aussi être utilisée pour coordonner l'application des mesures adoptées par le dernier Sommet social.

B. Défendre les droits fondamentaux de la personne

Les cinq décennies qui ont suivi la création de l'ONU ont vu naître l'idée que les droits de l'homme devaient être reconnus et protégés à l'échelle internationale pour établir la paix et permettre le développement social et la prospérité économique.

L'accord international sur la nature des droits de l'homme repose sur la prestigieuse Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par les Nations Unies en 1948, et détaillée dans deux pactes internationaux – le Pacte relatif aux droits civils et politiques, et le Pacte relatif aux droits sociaux, économiques et culturels. En outre, quelque 75 autres conventions et déclarations définissent et garantissent les droits des femmes et des enfants, le droit à la liberté de culte et le droit au développement, pour n'en citer que quelques-uns.

Le système actuel de l'ONU en matière des droits de l'homme, présente deux insuffisances majeures: des moyens limités pour assurer l'exécution et le suivi des décisions, et une importance très insuffisante accordée aux responsabilités qui accompagnent chaque droit.

Le respect des droits de l'homme à l'échelon international doit être assuré de la même manière que l'agression militaire est traitée en régime de sécurité collective. Leur violation dans un Etat doit être un sujet de préoccupation pour tous, et l'ensemble de la communauté internationale doit pouvoir réagir d'une seule et même voix en appliquant des mécanismes coercitifs. Quant à savoir à quel moment et comment intervenir pour défendre les droits de l'homme, la réponse est moins aisée. Une répression vigoureuse nécessitera un solide consensus de la part de la communauté mondiale face à ce qui constitue une violation flagrante et délibérée.

Des progrès importants ont été réalisés en faveur d'un consensus global pendant les travaux préparatoires de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993, qui a permis d'affirmer sans équivoque le caractère universel, indivisible et interdépendant des droits de l'homme, en mettant ainsi un terme à l'interminable débat sur l'importance relative des droits civils et politiques comparés aux droits sociaux, économiques et culturels. Les résolutions adoptées ont également confirmé que les droits de l'homme devaient s'appliquer à tous, indépendamment des différences d'origines raciales et ethniques, de croyances religieuses ou de nationalités. Y sont notamment affirmés l'égalité entre femmes et hommes, l'accès pour tous aux mêmes droits, s'agissant de la liberté d'investigation, d'information et de culte; enfin, le droit de chacun à satisfaire les besoins de première nécessité, tels que l'alimentation, le logement, et les soins de santé. Au-delà de la nécessité de parvenir à un consensus et d'imposer un plus grand respect des droits de l'homme, il est important de mieux faire comprendre l'idée qu'à chaque droit correspond une responsabilité.

Le droit d'être reconnu en tant que personne devant la loi, par exemple, implique la responsabilité d'obéir à cette loi — et de contribuer à une législation et un système juridique plus justes. De même, dans le domaine économique et social, le droit au mariage entraîne la responsabilité de soutenir l'unité familiale, d'éduquer ses enfants, et de traiter tous les membres de la famille avec respect. Le droit au travail ne peut être dissocié du devoir de faire de son mieux pour remplir sa tâche. Au sens le plus large, la notion de droits de l'homme « universels » met l'humanité dans son ensemble devant une responsabilité.

En dernière analyse, s'il appartient à l'individu de faire face à ses responsabilités dans chacun de ces domaines, il revient aux institutions internationales de défendre les droits correspondants. Nous proposons ci-après trois mesures d'action immédiate.

1. Renforcer les mécanismes de surveillance, d'application et de suivi de l'ONU

Les mécanismes de surveillance, d'application et de suivi de l'ONU permettant de veiller à ce que les gouvernements respectent les pactes internationaux, sont inadéquats. Le Centre des droits de l'homme, qui est formé d'un très petit nombre de professionnels, ne ménage aucun effort pour veiller au respect de tous les traités ratifiés.

A notre avis, les ressources affectées à ce centre devraient être considérablement augmentées pour qu'il puisse remplir convenablement sa mission.

2. Encourager la ratification universelle des conventions internationales en matière des droits de l'homme

La ratification des conventions internationales sur les droits de l'homme créant une obligation pour les Etats membres, même non exécutoire dans la pratique, le Secrétaire général et tous les organes de l'ONU ne devraient manquer aucune occasion d'encourager les Etats membres à s'y résoudre. En fait, l'Assemblée générale pourrait se fixer le but inspirant d'établir un calendrier astreignant en vue de la ratification universelle.

3. Veiller au respect dû aux organes de surveillance de l'ONU en matière de droits de l'homme

Le mandat des organismes de surveillance en matière de droits de l'homme étant d'une extrême gravité, l'ONU se doit de veiller avec un soin particulier à la façon dont leur structure et leur fonctionnement sont perçus et réfléchir mûrement avant d'intervenir pour régler des situations compromettantes.

Il serait prudent, à notre avis, d'examiner attentivement, au cours du processus de nomination, les compétences des Etats membres en vue, et d'exclure de la candidature à la Commission des droits de l'homme et à d'autres organes de surveillance, ceux qui n'ont pas encore ratifié les conventions internationales. Ces derniers pourront continuer de participer pleinement aux délibérations, mais cette mesure permettra d'éviter que l'ONU ne se retrouve dans une situation potentiellement embarrassante et compromettante.

Nous pensons que cette règle ne devrait souffrir que d'une seule exception: ne devraient pas être exclus de l'élection les Etats membres qui ne sont pas sous la surveillance rigoureuse de l'ONU et dont la constitution prévoit une protection suffisante en matière de droits fondamentaux de la personne, mais qui, pour des raisons de politique interne, n'ont pas pu mener la ratification à son terme.

En fin de compte, il serait aussi sage d'exclure de l'élection aux bureaux des conférences et autres réunions de la Commission des droits de l'homme, les Etats membres qui ont ratifié les conventions internationales mais qui sont sous surveillance pour cause de violations graves des droits de l'homme. On évitera ainsi de faire de ces procédures un objet de la risée générale.

C. Améliorer la condition des femmes

Une civilisation mondiale durable et pacifique est impossible à édifier sans la participation pleine et entière des femmes dans tous les domaines de l'activité humaine. Cette idée est certes de plus en plus largement soutenue, mais il y a une nette différence entre son acceptation intellectuelle et son

application.
Il est temps que les institutions du monde, encore essentiellement composées d'hommes, usent de leur influence pour promouvoir l'insertion systématique des femmes, non par condescendance ou par un soi-disant esprit de sacrifice mais par conviction que la société a besoin de leur contribution pour progresser. Ce n'est qu'au fur et à mesure que cette contribution sera valorisée qu'elle sera recherchée et que les femmes s'intégreront dans le tissu de la société. Il en résultera une civilisation plus pacifique, plus équilibrée, plus juste et plus prospère.

Les différences physiologiques évidentes entre les sexes n'ont pas à constituer une source d'inégalités ou de conflit. Au contraire, elles expliquent en partie leur complémentarité. Si le rôle des femmes en tant que mère est apprécié à sa juste valeur, celui de nourrir et d'éduquer les enfants sera respecté et récompensé comme il se doit. Il importe aussi de reconnaître qu'élever des enfants ne diminue en rien la capacité d'initiative d'un individu et ne mine nullement son potentiel intellectuel, scientifique ou créatif. En réalité, cela peut même les stimuler.

A notre avis, il suffirait de progresser sur un certain nombre de fronts décisifs pour que la condition des femmes s'améliore nettement. Les perspectives suivantes sont importantes pour comprendre les recommandations ultérieures.

Il faut en premier lieu supprimer la violence à l'égard des femmes et des filles, qui est une des violations les plus courantes et les plus flagrantes des droits de l'homme. C'est là une réalité quotidienne pour beaucoup de femmes dans le monde, sans considération de race, de classe ou du niveau d'instruction. Dans nombre de sociétés, les croyances traditionnelles qui considèrent la femme comme inférieure ou comme un fardeau font d'elle une cible facile aux sentiments de colère et de frustration. Il n'y aura pas grand-chose à attendre des remèdes juridiques ou des mécanismes répressifs, même les plus puissants, tant qu'ils ne s'accompagneront pas d'une transformation du comportement des hommes. Quant aux femmes, elles ne pourront guère se sentir en sécurité tant qu'une nouvelle conscience sociale ne l'aura pas emporté, une conscience qui infligera une profonde honte à quiconque leur témoignera de la condescendance, sans parler des auteurs de tous les types d'actes de violence physique.

En deuxième lieu, la famille demeure l'unité de base de la société et les comportements qui y sont observés et appris se répercutent à tous les autres niveaux de la société. Par conséquent, il convient aux membres de l'institution familiale de se transformer pour intérioriser le principe de l'égalité entre femmes et hommes. Si, en outre, l'amour et l'unité cimentent les rapports familiaux, leur effet se fera ressentir au-delà du cadre familial et agira sur la société dans son ensemble.

En troisième lieu, alors que l'objectif général de toute société est d'éduquer l'ensemble de ses membres, il est plus urgent, à ce stade de l'histoire, d'instruire les femmes et les filles. Pendant plus de vingt ans, les études ont systématiquement montré que, de tous les investissements, ce dernier est dans l'ensemble le plus productif en termes de développement social, de suppression de la pauvreté et de progrès pour la collectivité.

En quatrième lieu, le dialogue global sur le rôle des hommes et des femmes doit promouvoir et faire admettre la complémentarité intrinsèque des deux sexes. En effet, leurs différences sont une assertion naturelle de l'idée que tout deux ont besoin de travailler ensemble à se réaliser, autant pour perpétuer la race humaine que pour faire progresser la civilisation. Leurs différences sont inhérentes au caractère interactif de leur humanité commune. Ce dialogue devra examiner quelles sont les forces historiques qui ont conduit à l'oppression des femmes ainsi que les nouvelles réalités spirituelles, politiques et sociales qui façonnent la civilisation d'aujourd'hui.

L'analogie suivante, tirée des écrits bahá'ís, pourrait fort bien servir de point de départ à ce dialogue: « Le monde de l'humanité possède deux ailes – l'une représente les hommes, l'autre les femmes. Tant que les deux ailes ne seront pas également développées, l'oiseau ne pourra pas voler. Si une aile demeure faible, l'envol est impossible. » Voici, en outre, trois propositions de mesures spécifiques à prendre.

1. Accroître la participation des femmes au sein des délégations gouvernementales

Nous proposons que les Etats membres soient encouragés à nommer un nombre croissant de femmes à des postes d'ambassadeurs ou autres postes diplomatiques.

2. Encourager la ratification universelle des conventions internationales garantissant les droits des femmes et améliorant leur condition

Comme pour les conventions internationales sur les droits de l'homme, le Secrétaire général et tous les organes de l'ONU ne devraient manquer aucune occasion d'encourager les Etats membres à ratifier les conventions et protocoles garantissant les droits de la femme et visant l'amélioration de sa condition.

3. Prendre les dispositions nécessaires pour la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action de Pékin

La déclaration sur les stratégies prospectives d'action adoptée à la conférence de Nairobi était fort audacieuse et témoignait d'une grande imagination, mais son application est restée lettre morte. S'il est une leçon à tirer de cette malheureuse expérience, à notre avis, c'est qu'il faudrait réfléchir aux moyens d'éviter le même sort à la Plate-forme d'action issue de la conférence de Pékin.

Nous proposons à cet effet, la création d'un système de surveillance qui permette de faire le point sur l'application des mesures adoptées et d'en faire rapport une fois par an à l'Assemblée générale, en classant les Etats membres selon qu'ils ont plus ou moins bien respecté les engagements pris.

D. Préconiser le développement moral

L'intégration des êtres humains dans des groupes de plus en plus larges, bien qu'influencée par la culture et la géographie, a été favorisée pour une large part par la religion, qui est l'agent le plus puissant de la transformation des attitudes et des comportements humains. Par religion toutefois, nous entendons son fondement ou sa réalité essentiels, et non les dogmes et les imitations aveugles qui s'y sont peu à peu incrustés et qui sont à l'origine de son déclin et de son effacement.

Selon les termes d'`Abdu'l-Bahá, « la civilisation matérielle est comme le corps. Aussi gracieux, élégant et beau qu'il puisse être, il est inanimé. La civilisation divine est comme l'esprit; le corps reçoit la vie de l'esprit… Privé d'esprit, il devient cadavre. »

La question de promouvoir des valeurs ou une morale spécifiques risque de faire l'objet de controverses, en particulier en cette époque de relativisme humaniste. Nous sommes néanmoins fermement convaincus qu'il existe un ensemble de valeurs communes à tous, escamotées par ceux qui, pour des raisons politiques, exagèrent les différences mineures existant entre les pratiques religieuses et culturelles. Ces vertus fondatrices, enseignées dans toutes les communautés spirituelles, servent de cadre de base au développement moral.

Une réflexion sur les points communs inhérents aux grandes religions et aux systèmes moraux du monde révèle que ceux-ci préconisent tous l'unité, la coopération et l'harmonie entre les individus, enseignent la façon de se comporter de manière responsable, et poussent à cultiver les vertus qui fondent les rapports de confiance et les relations respectueuses des principes.

1. Promouvoir la mise en place d'un cursus moral dans les écoles

Nous préconisons le lancement d'une campagne universelle pour promouvoir l'éducation morale. Autrement dit, pour encourager et soutenir, partout dans le monde, les initiatives locales visant à introduire une dimension morale dans l'enseignement scolaire. Cela pourrait nécessiter la tenue de conférences, la publication de matériel adéquat et l'organisation de quantités d'autres activités de soutien, dont toutes sont un solide investissement pour les générations à venir.

Cette opération en faveur du développement moral pourrait commencer par quelques idées simples. Par exemple, la rectitude, la loyauté, et l'honnêteté sont les bases de la stabilité et du progrès; l'altruisme devrait présider à toutes les entreprises humaines, de sorte que la sincérité et le respect d'autrui imprègnent naturellement les actions de tout un chacun; la véritable source de bonheur et d'honneur se trouve dans le service rendu à l'humanité; il donne sens à la vie.

Cette campagne ne peut réussir à notre avis que dans la mesure où ses auteurs se fieront à la force de la religion. La doctrine de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne devrait pas servir de prétexte pour retenir l'influence salutaire de la religion. Il faudra en particulier solliciter la participation des communautés religieuses à cette entreprise majeure, en qualité de collaborateurs et partenaires.

Avec le temps, cette campagne permettra d'accélérer un processus d'autonomisation individuelle qui transformera la façon dont tous, sans considération de classe, de statut social, ou d'origine ethnique ou religieuse, se comporteront les uns envers les autres dans leur société.

V. Tournant pour les nations : un appel aux dirigeants du monde

Les nations sont arrivées à un tournant dans leur évolution.
« L'unification de l'humanité tout entière est le signe du stade qu'approche à présent la société humaine. L'unité de la famille, celle de la tribu, de la cité, de la nation ont été successivement tentées et pleinement établies. L'unité du monde est maintenant le but que s'efforce d'atteindre une humanité harassée. L'édification des nations a pris fin. L'anarchie inhérente à la souveraineté de l'Etat va vers son point culminant. Un monde qui progresse vers sa maturité doit abandonner ce fétiche, il doit reconnaître l'unité et la totalité organique des relations humaines, et établir une fois pour toutes le mécanisme qui incarne le mieux ce principe fondamental de son existence. »

Il y a plus d'un siècle, Bahá'u'lláh enseignait qu'il n'y a qu'un seul Dieu, une seule race humaine, et que toutes les religions du monde sont des étapes de la révélation par Dieu de sa volonté pour l'humanité et du but qu'Il lui a assigné. Il annonçait alors la venue du jour, promis dans toutes les écritures sacrées du monde, où l'humanité pourrait enfin être témoin de l'unification de tous les peuples en une société pacifique et intégrée.

Selon lui, la destinée de la personne humaine ne dépend pas simplement de l'instauration d'une société matériellement prospère, mais aussi de l'édification d'une civilisation planétaire qui l'encourage à agir en être moral, conscient de sa véritable nature et capable d'atteindre un épanouissement bien plus grand que celui auquel il pourrait accéder par le seul biais du bien-être matériel, fût-il absolu.

Bahá'u'lláh fut aussi un des premiers à utiliser l'expression « nouvel ordre mondial » pour désigner les changements considérables à venir dans la vie politique, sociale et religieuse du monde. « Déjà, on peut entrevoir des signes de chaos et d'imminentes convulsions, d'autant que l'ordre qui maintenant prévaut s'avère d'une lamentable insuffisance », écrivait-il. « Bientôt, le présent ordre des choses sera révolu et un nouveau le remplacera ».

C’est ainsi qu’il fit aux dirigeants de la société et à ses membres la recommandation suivante: « Il n’appartient pas à celui qui aime sa patrie de s’enorgueillir, mais plutôt à celui qui aime le monde entier. La terre n’est qu’un seul pays et tous les hommes en sont les citoyens. » Les dirigeants de la prochaine génération doivent par dessus tout se sentir poussés par un désir sincère de servir l’ensemble de la collectivité, et comprendre que le pouvoir est une responsabilité, et non une voie vers les privilèges. Pendant trop longtemps, dirigeants et sujets ont conçu le pouvoir comme étant l’affirmation d’un contrôle sur les autres. En réalité, notre époque exige une nouvelle définition du pouvoir et un nouveau type de leader.

Cela est particulièrement vrai de la scène internationale. Pour créer la confiance, la gagner, et susciter chez les habitants de la planète une tendre affinité pour les institutions de l’ordre international, ces dirigeants devront méditer sur leurs propres actions.

Même si, sur le plan personnel, ces derniers sont des personnes intègres aux antécédents irréprochables, ils doivent contribuer à restaurer la confiance dans les pouvoirs publics. Il faut qu’ils incarnent l’honnêteté, l’humilité et la sincérité en cherchant à faire la lumière sur une situation donnée. Ils doivent se conformer à des principes, se laisser guider par eux, et agir au mieux des intérêts à long terme de l’ensemble de l’humanité.

« Que votre vision embrasse le monde, plutôt que de la confiner à vous-mêmes », écrivait Bahá’u'lláh. « Ne vous attardez pas sur vos propres soucis; fixez vos pensées sur ce qui réhabilitera la destinée de l’humanité et sanctifiera le coeur et l’âme des hommes. »

Source: Bureau International de la Foi Baha’i de l’ONU